Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le 28/12/2018
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_210-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2018_210

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt décembre à dix-sept heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Aménagement Economique et Urbain

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	58

Objet de la délibération:
Partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine et territoriale du Var (CCI) - Salon de l'immobilier d'entreprise (SIMI) 2018 et Nuit du Grand Prix de France - Signatures de conventions

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Jean-François FERRACHAT, Jacques GÉRARD, Alain BARALE, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Bernard CHARDES, Guy DEMARTINI, Sylvie FAYE, Francine FIORINI, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Sylvain SENES, Richard TYLINSKI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Nicole FANELLI pouvoir à Serge BALDECCHI, Claude MARIN pouvoir à Jacques GÉRARD, Stéphan CERET pouvoir à Guy DEMARTINI, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Nathalie GONZALES, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Christine NICCOLETTI, Alain HAINAUT pouvoir à Richard STRAMBIO, Mathilde KOUJI-DECOURT pouvoir à Alain VIGIER, Yves LE POULAIN pouvoir à Valérie MARCY, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Liliane BOYER, Florence LEROUX pouvoir à Richard TYLINSKI, Christine PREMOSELLI pouvoir à Sophie DUFOUR

ABSENT(S) :
Frédéric MARCEL, Caroline COLLOMBAT, Sylvie FRANCIN, Marie-Christine GUIOL, Grégory LOEW, Laure REIG, Jean-Daniel SANTONI, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Christophe CARRIERE

RAPPORTEUR : Monsieur Alain PARLANTI

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le 28/12/2018
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_210-DE

Comme chaque année depuis 2015, la Communauté d'Agglomération Dracénoise a choisi de s'associer avec la Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine et territoriale du Var (CCI), pour promouvoir le territoire et accélérer les développements locaux : immobilier, commerce, tourisme ...

Ce partenariat permet de profiter de la dynamique mise en place au niveau départemental, pour en faire bénéficier notre territoire.

En 2018, ce partenariat se concrétise par deux actions distinctes :

- la participation au salon de l'immobilier d'entreprise (SIMI à Paris),
- la nuit du Grand Prix de France (au Castellet).

Le SIMI se tient début décembre à Paris et permet aux investisseurs, promoteurs et acteurs publics du développement de se rencontrer et d'échanger. La communauté d'Agglomération Dracénoise y participe avec la Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine et territoriale du Var (CCI), le Conseil départemental et d'autres collectivités sur un stand commun.

Ce salon permet à l'Agglomération et plus largement aux intercommunalités varoises de promouvoir leur territoire et la politique de développement économique dans le Var. En 2017, ce rendez-vous annuel a attiré plus de 30 000 visiteurs et 467 exposants.

Afin de mutualiser les coûts afférents à la participation à ce salon, l'organisation de l'événement est gérée par la CCI (stand, logistique animation…). Elle assure l'ingénierie liée à l'opération (gestion financière et administrative), la location, l'aménagement, l'équipement du stand et l'animation.

En contrepartie, la Communauté d'Agglomération Dracénoise s'engage à assurer une présence de ses représentants sur le stand durant le salon et à participer financièrement à hauteur de 7 000€ TTC maximal (sept-mille euros toutes taxes comprises).

La nuit du Grand Prix de France, au Castellet, est organisée dans le cadre du retour de cette compétition dans le département du Var (juin 2018). A cette occasion tous les acteurs départementaux et régionaux sont rassemblés pour promouvoir le Département et la qualité de ses filières économiques. Il s'agit ici d'améliorer la notoriété des institutions présentes. En contrepartie la Communauté d'Agglomération Dracénoise s'engage à participer financièrement à hauteur de 2 500€ TTC maximal (deux-mille-cinq-cent euros toutes taxes comprises).

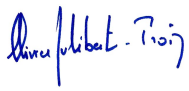
Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le 28/12/2018
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_210-DE

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Développement économique réunie le 29 novembre 2018, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine et territoriale du Var (CCI) et la Communauté d'Agglomération Dracénoise dans le cadre du salon de l'immobilier d'entreprise 2018,
- autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de partenariat "la nuit du Grand Prix 2018" entre la Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine et territoriale du Var (CCI) et la Communauté d'Agglomération Dracénoise ,
- autoriser le versement, pour ces deux manifestations et pour l'année 2018, au profit de la CCI du Var d'une participation financière qui ne pourra pas excéder 9 500€ TTC cumulé,
- dire que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits au budget principal 2018 chapitre 011 article 6233.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 26/12/2018
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.